

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Je, Maxime Boissonneault, président d'élection, avise :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Ville depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription ;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le bureau du président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 20 octobre 2021.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le bureau du président d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite au bureau du président d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre** (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, communiquer avec le président d'élection :

Maxime Boissonneault, Adm.A., CRHA, OMA, DMA
3777, rue Principale
Dunham (Québec) J0E 1M0
450 295-2418

Courriel : elections@ville.dunham.qc.ca

Donné à Dunham, ce 1^{er} septembre 2021.



Maxime Boissonneault, Adm.A., CRHA, OMA, DMA
Président d'élection

* Le formulaire de demande d'inscription ainsi que le formulaire de procuration sont disponibles sur le site internet de la municipalité au <https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/avis-aux-electeurs/>